

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Géralin - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

**N°2018-5**

NG

**OBJET** : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement au grade, d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2018 - IDF

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n°2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8 et 15 du décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n°2017-17 du 11 janvier 2017, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France.

**ARRETE**

**Article 1** : L'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade, au grade d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est ouvert à compter du 13 mars 2018.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne au plus tard le 11 avril 2018.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du 13 mars 2018 au 11 avril 2018, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au 19 avril 2018.

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20180108-2018-5-AR  
Date de télétransmission : 25/01/2018  
Date de réception préfecture : 25/01/2018

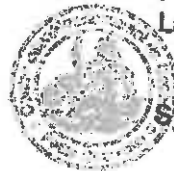
**Article 5 :** L'épreuve écrite de cet examen professionnel aura lieu le **18 octobre 2018** au CIG de la Petite Couronne - 1 rue Lucienne Guérin – 93598 PANTIN Cedex, et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

**Article 6 :** Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr), est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion de la région Ile-de-France, du C.N.F.P.T. 1<sup>ère</sup> couronne et du Pôle emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 8 janvier 2018

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20180108-2018-5-AR  
Date de télétransmission : 25/01/2018  
Date de réception préfecture : 25/01/2018